



Bordeaux, le 4 juin 2019

L'ARS Nouvelle-Aquitaine lance son premier budget participatif santé en Creuse

Grâce à cette démarche, les citoyens peuvent proposer et voter pour des actions de santé qu'ils souhaitent voir mises en œuvre dans leur territoire, à partir d'une enveloppe financière dédiée.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'ARS Nouvelle-Aquitaine poursuit une politique volontariste et dynamique pour renforcer la démocratie en santé. Pour répondre à ces objectifs, elle lance une démarche expérimentale de budget participatif santé dans deux départements : la Gironde et la Creuse. Dans le territoire creusois, **le Plateau de Millevaches*** a été désigné comme territoire d'expérimentation. Un budget de **40 000 euros** est alloué pour cette 1^{ère} édition.

**Les communes concernées : Banize, Chavanat, Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Mansat-la-Courrière, Le Monteil-au-Vicomte, La Nouaille, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-la-Montagne, Soubrebost, Thauron, Vallière, La Villedieu.*

- **Des projets de santé portés et choisis par les citoyens**

Dans un premier temps, toute personne habitant ou travaillant sur le plateau de Millevaches est invitée à proposer son idée de projet en accord avec le règlement de la démarche (à consulter sur le site internet www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr).

Les projets présentés doivent répondre aux critères suivants:-

- **servir l'intérêt général**
Exemple : proposer des cours de fitness pour tous, contre-exemple : recruter un coach sportif personnel
- **porter sur l'éducation à la santé, la prévention et promotion de la santé ou encore l'accès aux soins et s'inscrire dans les 5 priorités du plan santé + 23** (développer la prévention, maintenir et améliorer l'accès aux soins, améliorer le parcours de vie des personnes atteintes de cancer, faire des jeunes une cible prioritaire, lutter contre les addictions).
Exemples : ateliers de cuisine, cours de sport adaptés, opérations de sensibilisation, tournée de dépistage...

Dans un second temps, les habitants ainsi que les citoyens travaillant dans le territoire voteront pour leurs projets préférés.

Les projets ayant obtenus le plus de suffrages seront mis en œuvre en 2020.

- **L'accompagnement de la démarche**

Pour encadrer la démarche, un comité des projets sera constitué avec des citoyens du Plateau de Millevaches tirés au sort ou volontaires (si vous êtes intéressés pour rejoindre le comité des projets, contactez le 07 57 54 22 32). Il sera en charge d'étudier les projets et de pré sélectionner ceux qui seront soumis au vote.

Une communication spécifique sera déployée au sein du territoire tout au long de la démarche et une page dédiée sur le site internet de l'ARS (www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr) permettra de suivre les avancées.

- **Une réunion de présentation du budget participatif est organisée le mardi 18 juin à 18h30 à la grande salle des Plateaux Limousins, Le Villard, Royère-de-Vassivière** à destination des habitants du plateau de Millevaches ;
 - Des permanences des services de l'ARS permettront d'accompagner les promoteurs dans la formalisation de leurs projets ;
 - Une réunion de présentation des projets présélectionnés sera organisée avant l'ouverture des votes. Une communication spécifique sur les projets soumis au vote et les modalités de vote sera déployée notamment sur le site internet de l'ARS.
- **Le calendrier de la démarche**

La démarche de budget participatif se déroulera de juin à décembre 2019.

- En juin, l'appel à projet est lancé. Les promoteurs auront jusqu'à fin septembre pour proposer leur projet.
- En octobre, les projets seront examinés par le comité des projets.
- En novembre, les habitants auront un mois pour voter concernant les projets.
- L'annonce des lauréats aura lieu en décembre.

Contact presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr